

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 6 MARS 2026

Département de l'environnement, de la jeunesse et de la sécurité (DJES)

Des mesures renforcées pour mieux répondre aux besoins spécifiques des femmes en détention

M. Vassilis Venizelos, Conseiller d'État et Chef du DJES

M. Raphaël Brossard, Chef du Service pénitentiaire

Mme Cindy von Bueren, Directrice de la réinsertion, Service pénitentiaire

M. David Lembrée, Directeur de la Prison de la Tuilière

Pourquoi ici, pourquoi maintenant

- Les droits des femmes s'appliquent aussi en prison
- L'occasion de mettre en lumière une réalité méconnue et de rappeler les liens entre droits fondamentaux et réinsertion
- Présenter les initiatives concrètes dans un établissement en transformation

➔ Découverte d'une prison **en activité**

Un contexte, des enjeux

- La population carcérale féminine reste **minoritaire** en Suisse (5.7% en 2024).
- Mais les besoins sont **spécifiques** et doivent être pleinement pris en compte.
- En Suisse, seuls **trois établissements** sont entièrement dédiés aux femmes, ce qui limite l'offre spécialisée et renforce les enjeux de prise en charge.
- Dans le concordat latin, le canton de Vaud dispose de l'un de ces établissements, avec une **responsabilité particulière** en matière d'accueil et de prestations.
- Des **défis différents** de ceux de la détention masculine, notamment en matière de parcours, de santé, de liens familiaux et d'accompagnement.

Particularités de la détention féminine

- Profils souvent **vulnérables**, avec une fréquence élevée de **troubles psychiques** et de **parcours d'addictions**.
- Des parcours souvent marqués par des **violences**, la **précarité** et des **ruptures**.
- Une proportion importante de femmes détenues sont aussi **des mères** (environ 50%), ce qui implique des enjeux particuliers liés aux **liens familiaux**, à la parentalité et à la stabilité émotionnelle.
- Des besoins de santé plus **spécifiques** et parfois **complexes**, qui nécessitent une coordination renforcée entre détention, soins et accompagnement.
- Ces réalités exigent une **prise en charge adaptée**, cohérente avec la politique de réinsertion et ses trois axes (éducation, responsabilité, respect).

Des réponses concrètes aux besoins

Maintien des **liens familiaux** dans un cadre adapté : parloir familial et secteur mère-enfant.

Vie intime et affective des femmes avec la création d'un parloir intime et un accompagnement axé sur la promotion de la santé et la prévention.

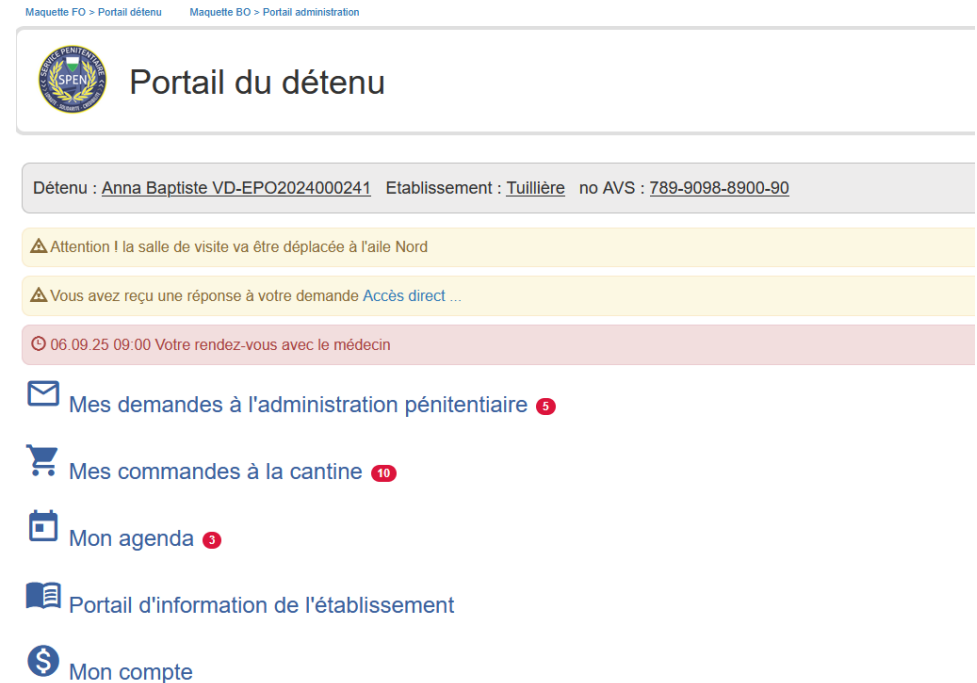
Poursuite des programmes de **justice restaurative** pour la reconstruction des cercles familiaux.

Une offre de **cours et des formations certifiantes** qui s'adaptent au marché de l'emploi (AFP, CFC).

Besoins médicaux pour les femmes, avec le développement d'une **Unité psychiatrique**.

La cellule numérique, une autre réponse

- La Prison de la Tuilière sera l'établissement pilote pour la cellule numérique.
- Fonctionnalités : demandes personnes détenues, cantines, agenda, informations établissements.
- Tests de faisabilité du wifi sécurisé ces prochains mois.
- Format «tablette».

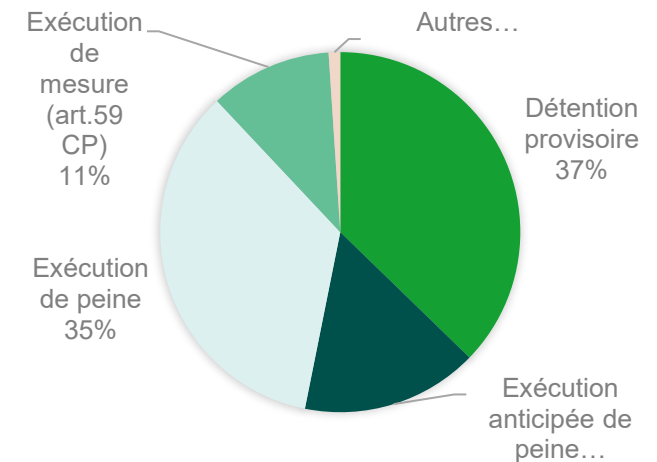


Zoom sur la Prison de la Tuilière

- Prise en charge exclusivement de femmes depuis 2021
- Etablissement récent à l'échelle du parc pénitentiaire (1996)
- Personnel mixte (55% de femmes)

En 2025

- 78 places (84 à terme)
- 130 entrées en détention
- Un âge moyen à l'entrée de 38 ans
- 35% placées par d'autres cantons latins
- 25'000 nuitées
- 90% des femmes ont séjourné moins d'une année
- 57 sorties en conduite, congés ou permissions



Les défis dans une prison pour femmes

- La résilience face aux situations complexes, souvent **sur la durée**.
- La sécurité dynamique au centre des interventions, avec un **personnel mixte**.
- Capacité d'écoute et d'appréciation affinée de la **situation spécifique** des personnes détenues, particulièrement celles sous mesure.
- **Accueillir des enfants qui visitent** leurs mamans détenues.
- Maintenir **les liens** avec l'extérieur, notamment avec les enfants.
- Une préparation **à la sortie** qui prend en compte les spécificités des femmes et de ce qui les attend à l'extérieur.

Des actions au service de la réinsertion

- Parce que c'est une mission légale (art. 75 CP).
- Tous ces éléments visent à accompagner les personnes détenues vers la sortie.
- La politique pénitentiaire déployée par le SPEN dans le canton de Vaud s'appuie sur deux piliers:
 - La sécurité
 - La réinsertion pour lutter contre la récidive
- Etude sur l'Analyse de la Récidive et des Trajectoires de sortie pour l'Accompagnement à la Réinsertion (**ARTAR**) lancée en 2024, avec de premiers résultats attendus à l'automne 2026.

Mme Cindy von Bueren, Directrice de la réinsertion

Un parcours réussi, qui passe par...

- Un renforcement des liens familiaux
- Une formation
- Reprendre confiance en soi
- Un renforcement des liens avec l'extérieur
- Un travail sur les fragilités
- Une structuration des quotidiens
- ➔ Des infrastructures et locaux modernes



Des évolutions pour la prise en charge

- Ateliers et nouvelles formations certifiantes ➔ *en cours*
- Secteur mère-enfant ➔ *livraison été 2026*
- Parloir intime ➔ *livraison été 2026*
- Cellule numérique (études en cours) ➔ *début 2027*
- Représentations «Danser pour demain» ➔ *début 2027*
- Unité psychiatrique (6 places, dont 2 PMR) ➔ *Réalisation dès 2027*
- Modernisation parloir familial ➔ *Réalisation dès 2027*

Une politique pénitentiaire au service de la société

Six axes structurants

1. Développement des infrastructures et sécurité
2. Stratégie de réinsertion et lutte contre la récidive
3. Politique de recrutement et de formation
4. Développement des mesures alternatives
5. Coordination de la chaîne pénale
6. Respect des droits fondamentaux

Visite de l'établissement

- Prendre uniquement le matériel nécessaire
- Respect des consignes du personnel pénitentiaire
- Pas d'images des personnes détenues
- Pas d'images des systèmes de sécurité
- Attention aux boutons rouges sur les murs